

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le Deux Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique – BROET Sarah - BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain - DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick - VIGNAL Dominique -

Monsieur PETERMAN Frédéric est arrivé à 20 heures 05 et n'a pas participé aux délibérations.

ABSENTS EXCUSES : Mme PALAORO Andréa – Mr MAURY Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TAVERNIER Delphine.

ORDRE DU JOUR :

- Appel d'offres diagnostic station d'épuration et réseaux assainissement
- Demande de subvention diagnostic station et réseaux
- Rapport annuel 2013 Communauté de communes Barrés Coiron
- Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ; Madame le Maire demande ensuite l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter des délibérations à l'ordre du jour concernant : la procédure de consultation pour les bureaux d'études chargés de la révision du PLU, la convention avec le Syndicat des eaux pour les prestations assainissement, l'exonération de taxe d'aménagement pour les logements locatifs et enfin un tarif pour une occasion exceptionnelle pour la salle des fêtes Jean Marius , le Conseil Municipal donne son accord.

Appel d'offres diagnostic station d'épuration et réseaux d'assainissement :

3 offres de bureaux d'étude ont été reçues pour établir un diagnostic de la station d'épuration et des réseaux d'épuration, différents critères de sélection ont été établis et l'entreprise la mieux disante a été choisie. Le Conseil Municipal, après délibération autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Demande de subvention diagnostic station et réseaux d'assainissement : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement va être réalisé par l'entreprise NALDEO. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche et auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sollicite une autorisation préalable pour commencer les études avant l'obtention de la subvention.

Rapport d'activité de la Communauté de communes Barrés Coiron Année 2013 :
tous les conseillers en ayant été destinataires ils en prennent acte. Il est à noter que ce document est en Mairie pour consultation.

Procédure consultation marché public révision PLU : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'une consultation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le marché sera proposé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. L'appel d'offre a été publié dans un journal d'annonces légales, l'hebdo de l'Ardèche et sur le site ww.hebdo-ardeche.fr onglet marchés publics. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ces modalités de consultation.

Convention avec le Syndicat des eaux pour prestation assainissement : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au prix des prestations assainissement pour le compte de la commune pour l'année 2014. Il est rappelé que depuis le 1^{er} Janvier 2014, c'est la commune qui facture directement l'assainissement aux abonnés. Le Syndicat prendra 1.50 euros HT par an et par abonné pour fournir le relevé de compteur. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Taxe d'aménagement : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14/09/11 instituant la taxe d'aménagement en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Des exonérations de plein droit sont prévues pour les logements locatifs dont le financement relève des PLAI et des exonérations facultatives sont possibles pour les logements locatifs dont le financement ne relève pas des PLAI. Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'exonérer totalement en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L331-7 (logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou prêts aidés). Par ailleurs, le taux actuellement appliqué de 4 % est important toutes les constructions étant pris en compte (garage, abri de jardin, piscine), une réflexion doit être menée pour éventuellement modifier cette taxe avant le 30 Novembre.

Questions Diverses :

Aménagement derrière Brune : un nouveau projet est présenté avec l'aménagement d'une deuxième rue derrière Brune, 13 lots sont prévus et 2 lots réservés pour des logements locatifs. Deux tranches sont prévues et la 2^{ème} tranche ne pourra commencer qu'après la fin de la première. La modification du Plan Local d'Urbanisme va être engagée. Le permis d'aménager sera déposé en Mars Avril 2015.

Travaux Voie Communale d'Ozon : les travaux vont débiter pour l'aménagement de la voie communale d'Ozon en continuité de l'aménagement de Brune. Les réseaux eaux pluviales et assainissement vont commencer, suivis des travaux d'adduction d'eau et des réseaux électriques et Télécom à enfouir, la chaussée terminera le chantier.

Cabinet médical : un courrier avait été adressé au médecin concernant le stationnement des patients, un panneau indicateur pourra être apposé sur le parking de la Mairie. Par ailleurs le marquage du Stop a été refait ainsi que l'abaissement de la hauteur le rendant plus visible.

Des petits papiers seront préparés pour mettre sur les voitures mal garées et présentant un danger pour la circulation.

Pont submersible Route d'Ozon : un courrier nous a été adressé concernant l'obstruction d'une arche du pont par un arbre, ce problème sera signalé au Syndicat d'aménagement de la Payre et de ses affluents. Si des personnes sont intéressées par le bois elles doivent le signaler en Mairie.

Mission Locale : l'assemblée générale s'est déroulée à la salle des fêtes Jean Marius, des remerciements nous ont été adressés, 15 jeunes de notre commune sont suivis, 64 jeunes sont dans les fichiers, 62 entretiens individuels ont été organisés et 8 nouveaux jeunes ont bénéficié d'un premier entretien en 2013. Diverses aides financières ont été apportées pour un montant de 7960 Euros.

Salle des fêtes Jean Marius : la location de la salle à titre préférentiel pour les gens de la commune pose toujours problème, en effet, des personnes de la commune louent souvent la salle à leur nom pour des événements ne les concernant pas directement. La discussion s'engage à nouveau concernant les justifications des événements, la municipalité souhaite bien faire comprendre à la population que s'ils peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel c'est parce qu'on loue à des tarifs plus élevés pour les personnes extérieures, si cela ne s'équilibre plus les tarifs résidents commune devront être revus à la hausse. D'autre part en raison de la rôtie de châtaignes prévue le 15 Novembre prochain, l'état des lieux et la remise des clés se feront le dimanche matin pour le Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes, un tarif exceptionnel de 50 Euros sera demandé pour cette location.

La collectivité organise le Samedi 15 Novembre une rôtie de châtaignes à partir de 18 H 00, une animation musicale sera prévue ainsi que des jeux. Des informations complémentaires seront données dans les boîtes aux lettres. La commission animation se réunira le Mardi 14 Octobre à 18 Heures pour finaliser cette animation.

Association Le Terreau : cette association peut fournir des paniers de légumes, une rencontre va être organisée avec eux pour trouver un lieu de dépôt et permettre ainsi aux personnes de ne pas se déplacer jusqu'à Cruas.

Dégrèvement Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : les intempéries climatiques ayant pu toucher les agriculteurs la collectivité peut faire une demande de dégrèvement de la TFNB, aucun agriculteur ne s'étant manifesté la collectivité ne donne pas suite.

Natura 2000 : deux réunions sont programmées les 02 et 09 Octobre pour le comité de pilotage, Madame PALAORO participera à la réunion du 09 Octobre, peu de zones sont impactées sur notre commune.

Commission Communale des Impôts directs : elle se réunira le Vendredi 07 Novembre à 9 heures en Mairie, les services des impôts seront conviés.

Pétition pour le climat : une marche pour le climat a été effectuée le 21 Septembre dernier sur St Symphorien sous Chomérac, une pétition a été remise à Madame le Maire à l'issue de la marche. Cette pétition sera adressée au Ministère de l'Environnement ainsi qu'aux députés ardéchois.

Portail sous Mairie : le portail a été réparé et une nouvelle clé installée, les bénévoles de la bibliothèque et Les Arts du Temps libre auront une clé, il est rappelé que cette place est utilisée par les joueurs de boules et qu'elle doit rester libre de véhicules. Les véhicules pourront se garer pour les urgences ou pour les déchargements ou chargements de matériel.

Brochure A la découverte de la commune : ce document peut être donné aux élèves de CM1 /CM2 dans le cadre des cours d'éducation civique, le livret coûte 2 Euros HT, le conseil municipal estime que c'est une bonne idée mais souhaite associer l'enseignante.

Projets 2015 : une réunion est programmée le 04 Novembre à 18 Heures pour programmer les travaux en 2015.

Engagement des Jeunes : une réunion est programmée le Samedi 15 Novembre sur le thème de l'engagement des jeunes à l'Hôtel du département de l'Ardèche.

Logo : notre collectivité ne possédant pas de logo, les élus sont invités à y réfléchir.

Association : une nouvelle association va être créée pour l'animation du village, le comité des fêtes s'occupant principalement des thés dansants. Pour rappel, un apéritif est prévu avec l'ensemble des associations le Vendredi 10 Octobre à 18 Heures 30 à la salle des Hauts de Payre pour faire connaissance avec les nouveaux élus.

Cinéma Le Vivarais : une invitation à une réunion en Mairie de Privas est programmée le 02 Octobre, la municipalité ne donne pas suite.

SPANC : les contrôles réalisés sur les habitations comprises dans la zone PPR ne seront pas facturés ou remboursés.

Rythmes scolaires : une réunion avec le personnel communal a eu lieu pour faire le point sur l'organisation des nouveaux rythmes, les enfants se sont facilement adaptés et sont très satisfaits des activités proposées. Le nouveau tableau des activités sera transmis vers le 15 octobre aux parents d'élèves.

Réunion Eco Emballages : un compte rendu est donné, on peut retenir qu'en Ardèche on est plutôt meilleur qu'au niveau national pour le tri sélectif, c'est encourageant.

Association TED : la salle des hauts de Payre a été prêtée pour une conférence, des remerciements sont adressés.

Révision PLU : un courrier nous a été adressé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il sera étudié en temps utile.

Visite centrale Cruas par les élus : le nombre de participants étant insuffisant nous ne donnons pas suite.

Séance levée à 21 Heures.
Fait à St Symphorien sous Chomérac le 03 Octobre 2014,
Le Maire,

